



**COMPTE RENDU  
SEANCE DU MERCREDI 10 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 janvier 2024 à 20h00  
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire  
sous la présidence de Guillaume MARTIN, Maire de EPIEDS.

**ETAIENT PRESENTS**

Guillaume MARTIN, Guy LANDAIS, Stéphanie BELLAMY, Frédéric CAMUS, Manuella MAINDRON,  
Rachelle BESSON, Mickaël ORY, Marcelle RAS, Patricia RHEAU, Jérôme RUEL

Secrétaire de séance : Jérôme RUEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Philippe BLANCHIN, Magali MOREAU, Jean-Jacques THBAUT, Fabian MERCIER

**ABSENT**

Benoît QUINTIN

---

. Nombre de membres en exercice :	15
. Nombre de membres présents :	10
. Nombre de pouvoirs :	04
. Nombre de votants :	14

Date de convocation :	08 janvier 2024
Date d'affichage de la présente délibération :	12 janvier 2024
Date d'envoi à la Sous-Préfecture :	12 janvier 2024

**Séance du mercredi 11 janvier 2024 – 20 h 00 / Levée de séance 20 h 45**

**La nomination de Jérôme RUEL comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.**

**Le contenu du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 13 décembre 2023 n'a soulevé aucune observation. Il est approuvé par l'assemblée.**

N°1

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET  
D'UN PLAN MERCREDI**

Monsieur Le Maire a informé les membres du Conseil Municipal, du projet éducatif de territoire « plan mercredi » présenté en Comité de Pilotage, par le Syndicat Intercommunal du Val de Thouet (SIVT) et le CSCI Roland Charrier, de la Commune de Montreuil-Bellay (49260), validés par les services de l'Etat et de la Caf de la Vienne.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R-551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R.227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n°2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

La Commune d'Epieds doit délibérer sur le projet de convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi ; celle-ci est établie pour une durée de 3 ans, à compter du 01/09/2023 jusqu'au 31/08/2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :**

- **APPROUVE** le projet de convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour la période 2023-2026
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N°2

**RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS MAIRIE ET SON ANNEXE  
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX - CONSULTATION DES OFFRES DES ENTREPRISES -  
ATTRIBUTION DU LOT N°3**

La consultation du Marché Public National de Collectivités \_procédure adaptée\_ pour une consultation des entreprises concernant l'attribution de lots, via MEDIALEX, a été publiée le 16 octobre 2023 avec une date butoir de remise des offres au 07 novembre 2023.

La rénovation des bâtiments est estimée à un coût total de 739 971.07 euros HT, divisée en deux projets de rénovation, selon le dernier plan de financement prévisionnel, approuvé en conseil municipal le 20 septembre 2023.

Monsieur Le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal qu'il s'agit d'attribuer les différents lots, **avec un montant prévisionnel total des travaux à 640 600 € HT, soit pour le lot n°3 Charpente – Couverture zinc, un montant estimé à 58 000 € HT.**

Considérant la délibération N°2023-62 en date du 13 décembre 2023 portant attributions des différents lots au marché public de travaux, en procédure adaptée, sauf pour le lot 3 « Charpente – couverture Zinc » étant infructueux,

Considérant le rapport d'analyse des offres en direct du lot n°3 des entreprises ayant répondues, établi par Monsieur VILLERET, Architecte, Sarl BVR (Bourdin-Villeret-Robin, Architecte) et Maître d'œuvre du projet,

Entreprises	Montant HT Offre de base	Montant HT après vérification, correction et négociation	Jugement des offres						Classement	
			Valeur technique				Prix des prestations	Note globale		
			moyens humains et matériels / 20	organisation et méthodologie / 20	sécurité, hygiène, environnement / 10	détails de réalisation / 10	Total / 60			
JEAN ROBERT	47 493,26 €	50 350,04 €	20	18	10	10	58	40,00	98,00	1
MILLET	70 085,59 €	70 085,59 €	20	20	10	10	60	28,74	88,74	2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix :

- **VALIDE** le rapport d'analyse des offres pour le lot n°3 « Charpente – couverture Zinc »
- **ATTRIBUE** le lot n°3 Charpente – Couverture zinc à l'entreprise JEAN ROBER, offre mieux-disante avec un montant total de 50 350,04 euros HT
- **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer les marchés correspondants avec les entreprises citées ci-dessus et tout document relatif à cette opération.

Monsieur Jérôme RUEL  
Secrétaire de Séance



Monsieur Guillaume MARTIN,  
Maire de la Commune d'Epieds

